



Mairie de Saint-Pathus
Rue Saint-Antoine
77178 SAINT-PATHUS
Téléphone : 01 60 01 01 73
Télécopie : 01 60 01 58 29

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2006

L'an deux mille six, le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur STEPHAN.

Etaient présents : M. STEPHAN, M. JOURNET, Mme THOUVENIN, M. BOULARAND, Mme ALEXIS, M. ENCINAS, Mme FENEUILLE, M. GIRIER-DUFOURNIER, Mme GUIHENEUX, M. NICOLAS, Mme MARCHAND, Mme ARBI, M. VESCHAMBRE, M. LE GOAZRE DE TOULGOET (arrivé à 20h35), M. VAN HAVERMAET, M. GODEFROIT, M. BONNERAVE, M. MILLOUR, M. CARON.

Absents excusés:

Mme VLERICK ayant donné pouvoir à Mme ARBI
M. AZEROUAL ayant donné pouvoir à M GIRIER DUFOURNIER
M. HENRY ayant donné pouvoir à M MILLOUR

Absents :

Mlle BARHOUMI
Mme CHESNEAU
Mme MAZURE

Le Maire constate le quorum et propose une secrétaire de séance : Mme Maryvonne ALEXIS

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2006

Le Procès Verbal est adopté par 17 voix POUR et 4 CONTRE(Messieurs MILLOUR, HENRY, CARON, BONNERAVE)

2-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2006 POUR DES TRAVAUX DANS LES ECOLES

M CARON « pourquoi la subvention a-t-elle été refusée ? »

Monsieur le Maire précise qu'en 2005, la demande de subvention a été refusée car nous l'avions demandée tardivement et il n'y avait plus de crédit disponible.

M STEPHAN « cette année, nous demandons la subvention plus tôt. Nous perdons la majoration de 10% car nous sommes plus de 5 000 habitants recensés »

M ENCINAS procède à la lecture du projet de délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le programme de travaux dans les écoles et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2006 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 71 658.29 € HT (48 057.35 € HT pour les travaux de réhabilitation des écoles et 23 600.94 € HT pour les travaux dans les cours).

Programme des travaux aux écoles :

a) Travaux de réhabilitation des écoles :

Ecole Vivaldi :

- menuiseries extérieures	26 244.40 €
- travaux extérieurs de peinture sur portes et fenêtres	16 464.00 €
- chauffage	3 348.95 €
- plomberie	2 000.00 €

Montant total de ces travaux 48 057.35 €

Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 48 057.35 x 35% soit 16 820.07 €

b) Travaux dans les cours :

Montant total de ces travaux 17 256.14 + 6 344.80 = 23 600.94 €

Montant de la subvention :

- Subvention au titre de la DGE 35% du coût HT soit un montant de subvention de 23 600.94 x 35% = 8 260.33€

Plan de financement prévisionnel :

Nature des travaux	Montant H.T	Taux	DGE	FONDS ECOLE	Taux global de participations publiques < 80 %	AUTOFINANCEMENT	Taux d'auto-financement %
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES ECOLES	48 057.35 subvention plafonnée à 43 000	35 %	16 820.07				
Menuiseries extérieures	26 244.40	35 %	9 185.54	16 770.00	58.40	29 807.89 €	41.60
Travaux extérieur de peinture sur portes et fenêtres	16 464.00	35 %	5 762.40				
Chauffage	3 348.95	35 %	1 172.13				
Plomberie	2 000.00	35 %	700.00				
TRAVAUX AMENAGEMENT COUR DE RECREATION	23 600.94 subvention plafonnée à 15 000	35 %	8 260.33				
TOTAL HT	71 658.29	35%	25 080.40€	16 770.00€	58.40	29 807.89 €	41.60

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 25 080.40 € (16 820.07 + 8 260.33) au titre de la DGE pour ces opérations.

M BONNERAVE « ce sont les travaux qui sont plafonnés ? »

M STEPHAN « non, c'est la subvention qui est plafonnée »

M BONNERAVE précise que le tableau est faux et qu'il est nécessaire de modifier la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par voix 22 voix POUR

3-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2006 POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS TECHNIQUES

M ENCINAS lit le projet de délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme de travaux d'aménagement des bâtiments techniques et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2006 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 55 547.19 €HT.

Programme des travaux :

Réalisation de divers dallages en béton dans les locaux en terre battue ainsi que le cloisonnement des locaux de stockage des archives, des produits d'entretien et des produits phytosanitaires.

Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 35% du coût HT des travaux soit $55\,547.19 \text{ €} \times 35\% = 19\,441.52 \text{ €}$

Financés de la façon suivante :

- DGE 35% de 55 547.19 soit 19 441.52 €
- Autofinancement pour le reste soit 36 105.67 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 19 441.52 € au titre de la DGE pour cette opération.

M STEPHAN précise que c'est le même procédé.

M CARON revient sur les travaux dans les écoles

M CARON « est-ce que les travaux concernant les fenêtres des écoles vont être fait cette année ? »

M STEPHAN « Si nous avons la subvention , cela sera fait »

M BONNERAVE « pour l'année dernière aucun travaux n'ont été faits ? »

M JOURNET « si, avec le fonds école (travaux de peinture)»

M ENCINAS indique que depuis 30 ans, aucune peinture de menuiseries extérieures n'a jamais été réalisée. Des peintures ont été réalisées en 2005 avec autofinancement.

La délibération est adoptée à l'unanimité par voix 22 voix POUR

4-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2006 POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M ENCINAS lit le projet de délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme de travaux d'aménagement de cimetière et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2006 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 27 003 €HT.

Programme des travaux :

- 2 columbariums « Gorgon » 12 cases 20 748 €HT
- rocaille de dispersion 1 590 €HT

- stèle « ROCHER » 1 090 €HT
- banc arrondi 995 €HT
- 2 cavurnes avec dalles de recouvrement 2 580 €HT

Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 35% du coût HT des travaux soit $27\,003 \text{ €} \times 35\% = 9\,451.05 \text{ €}$

Financés de la façon suivante :

- DGE 35% de 27 003 soit 9 451.05 €
- Autofinancement pour le reste soit 17 551.95 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 9 451.05 € au titre de la DGE pour cette opération

M STEPHAN « il y a des demandes de columbariums »

M MILLOUR « est-ce que le prix a changé ? »

M BEURE « le prix n'a pas changé »

La délibération est adoptée à l'unanimité par voix 22 voix POUR

5-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2006 POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX PUBLIQUES POUR ENFANTS

M ENCINAS procède à la lecture du projet de délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme de travaux d'aménagement d'aires de jeux publiques pour enfants et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DGE 2006 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 10 189 €HT.

Montant de la subvention :

- subvention au titre de la DGE 35% du coût HT des travaux soit $10\,189.00 \times 35\% = 3\,566.15 \text{ €}$

Financés de la façon suivante :

- DGE 35% de 10 189 soit 3 566.15 €
- Autofinancement pour le reste soit 6 622.85 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 3 566.15 € au titre de la DGE pour cette opération

M STEPHAN « c'est pour aménager un petit parc du côté de l'école Charles Perrault ou vers la Haute Garenne. Peu de place existe ailleurs sur la commune, pour l'instant nous avons deux choix uniquement. »

M STEPHAN « ce seront des jeux sécurisés »

M BONNERAVE « si la subvention n'est pas versée, il faudra revoter le même sujet l'année prochaine ? pourquoi les aménagements ne sont pas faits quand même ? »

M NICOLAS « on le fait par autofinancement pour le reste »

M STEPHAN précise que cela coûte cher et qu'il est vraiment indispensable de demander des subventions et surtout de les percevoir »

M BONNERAVE « est-ce que les travaux seront faits ? »

M STEPHAN « oui, si les subventions sont accordées »

M STEPHAN « toutes les demandes de subventions sont passées maintenant au vote et partiront d'ici la fin du mois »

La délibération est adoptée à l'unanimité par voix 22 voix POUR

6-CONTRAT CONTACT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS ECOLE 2006

M STEPHAN précise que la subvention rentre dans le cadre du Contrat Contact et que celui-ci a été prorogé d'un an et après l'expiration de celui-ci, la commune sera toujours éligible au fonds école en dehors du contrat Contact.

M ENCINAS lit le projet de délibération.

Il s'agit d'adopter le programme de travaux dans les écoles et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds école 2006 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 71 658.29 € HT

Il est prévu un montant de 71 658.29 € HT pour la réalisation de ces travaux répartis comme suit :

- Travaux extérieurs de peinture sur portes et fenêtres	16 464.00 €HT
- Menuiseries extérieures	26 244.40 €HT
- chauffage	3 348.95 €HT
- plomberie	2 000.00 €HT
- travaux dans les cours (17 256.14 + 6 344.80)	23 600.94 €HT
Total	71 658.29 €HT

Plan de financement prévisionnel :

Nature des travaux	Montant H.T	FONDS ECOLE 35%	FONDS ECOLE 25% au delà de 15250	DGE	Taux global de participations publiques < 80%	AUTOFINANCEMENT	Taux d'auto-financement %
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES ECOLES TRAVAUX AMENAGEMENT COUR DE RECREATION	71 658.29	5 337.50	11 432.50	25 080.40	58.40	29 807.89 €	41.60
TOTAL HT	71 658.29	(dotation plafond) 16 770.00		25 080.40€	58.40	29 807.89 €	41.60

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 16 770 € au titre du fonds école pour cette opération

La délibération est adoptée à l'unanimité par voix 22 voix POUR

7-DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2006 DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN BATIMENT A USAGE DE MAISON DE LA SOLIDARITE

M JOURNET lit le projet de délibération.

Il va être entrepris des travaux d'aménagement de la maison de la solidarité, ces travaux sont subventionnés dans le cadre du contrat CONTACT. Monsieur le Député a effectué une proposition en date du 9 janvier 2006, d'accorder une subvention parlementaire au titre de l'achat de mobilier ainsi que de premier équipement informatique dans le cadre de cette opération de travaux. Le montant de ladite subvention s'élève à hauteur de 20 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention parlementaire dans le cadre de l'opération de la création d'un bâtiment à usage de maison de la solidarité.

M BONNERAVE « il me semble que cette subvention a été demandée à Mme BRICQ ? »

M JOURNET « non, la subvention de Mme BRICQ est de 30 000 € et concerne l'aménagement de la place de la Mairie »

M STEPHAN « chaque année des demandes en progression régulière sont faites »

La délibération est adoptée par 18 voix POUR et 4 PERSONNES ne participent pas au vote (Messieurs MILLOUR, HENRY, CARON, BONNERAVE)

Les membres de l'opposition ne participent pas au vote pour le motif qu'ils sont contre la maison de la solidarité et demandent que cela soit noté sur le procès verbal du Conseil Municipal.

Messieurs BONNERAVE et CARON s'étonnent que cela fasse sourire M ENCINAS.

8-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2006

Présentation par M JOURNET du Rapport sur les Orientations Budgétaires.

M JOURNET a présenté le contexte économique en France.

M MILLOUR « mais alors, ça va mal en France ! »

M JOURNET « la DGF est de 900 009 € »

M BONNERAVE « vous êtes sûr ? »

M BEURE « elle est de 900 079 € »

M BONNERAVE « combien touche la ville d'OTHIS en FSRIF ? je l'avais déjà demandé en commission des finances »

M JOURNET annonce une augmentation des fournitures scolaires

M CARON « c'est une augmentation effective par enfant, s'il y a moins d'enfants cela fait plus d'argent »

M NICOLAS « c'est vrai qu'il faut garder la même méthode »

M JOURNET « on est plus stricte sur le cahier des charges des espaces verts donc cela augmente le coût, il y a un montant important de travaux en régie car il y a des travaux de mises aux normes électriques en quantité importante »

M MILLOUR « c'est quand même pas la réforme des personnels de catégorie C qui va grever le budget »

M MILLOUR demande quel impact cela a .

Pour le GVT : M BEURE intervient suite à une demande de M MILLOUR et lui demande de bien vouloir avoir l'obligeance d'écouter la réponse : « si vous pouviez écouter ce qu'on vous dit »

M JOURNET dit qu'il y a une baisse de 19 000 € des participations aux organismes extérieurs.

Intervention sur la subvention du CCAS de 25 000 €

M CARON « en 2001, le budget CCAS était de 41 000 €, cela a beaucoup baissé depuis »

M BONNERAVE « la subvention réellement versée n'est que de 20 000 € »

M JOURNET « vous confondez réalisé et budgétisé »

MME ARBI « qu'avez-vous fait vous pour le CCAS ? »

MME ALEXIS « c'est vrai que nous n'avons pas conçu un projet d'ensemble mais des actions spécifiques »

M JOURNET présente l'état de la dette.

M BONNERAVE « vous ne parlez pas des pénalités de 182 000 € »

M BONNERAVE « mais pourquoi vous reprenez l'état de la dette que sur les 4 derniers exercices ? pourquoi vous ne parlez pas de la dette en 1999 ? »

M STEPHAN « vous, vous ne parlez pas de la dette que n'avez pas payé et pas compté ? »

M BONNERAVE « vous ne comprenez rien à l'état de la dette, demandez un cours à M BEURE »

M JOURNET « maintien de la pression fiscale des ménages et baisse de la taxe professionnelle (application du principe de déliaison des taux) »

M BONNERAVE « vous l'appliquez cette année, l'an dernier ce n'était pas comme ça »

M JOURNET « cette année on peut l'appliquer »

M BONNERAVE « l'année dernière vous pouviez déjà l'appliquer »

M JOURNET « on avait des analyses divergentes »

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2006

9-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN REVISION DU PEB DE L'AERODROME DE PARIS CHARLES DE GAULLE

M STEPHAN précise que les documents étaient consultables en Mairie.

M STEPHAN lit un document et précise que toutes les mairies sont appelées à voter contre ce projet de PEB.

M STEPHAN « La Mairie de Saint-Pathus demande un classement différent ainsi que des subventions correspondants aux nuisances sonores, refuse le PEB en s'associant à ce qui a été demandé par le SIEP et demande l'intégration en zone D pour la commune entière ainsi que le droit au subvention pour l'isolation. »

Il est proposé au Conseil Municipal de voter contre le projet de révision du PEB.

Le PEB est rejeté à l'unanimité par 22 voix CONTRE

10-COMPTE RENDU DE DELEGATION

Monsieur JOURNET fait la lecture des arrêtés de délégation :

- **arrêté n°06-020 du 3 février 2006** portant délégation générale de signature au profit de Monsieur JOURNET Jean Claude
- **arrêté n°06-021 du 3 février 2006** portant délégation générale de signature au profit de Madame THOUVENIN Jocelyne
- **Arrêté n°06-022 du 3 février 2006** portant délégation particulière au profit de M GIRIER-DUFOURNIER
- **Arrêté n°06-023 du 3 février 2006** portant délégation particulière au profit de M AZEROUAL Thierry
- **Arrêté n°06-025 du 3 février 2006** portant délégation particulière au profit de Mme ALEXIS Maryvonne
- **Arrêté n°06-026 du 3 février 2006** portant délégation particulière au profit de M BOULARAND Gérald
- **Arrêté n°06-029 du 15 février 2006** portant avenant au contrat d'assurance « flotte de véhicule » n° 08182514M
- **Arrêté n°06-030 du 15 février 2006** portant avenant au marché de restructuration d'un bâtiment à usage de maison de la solidarité. Lot n°1
- **Arrêté n°06-031 du 16 février 2006** portant signature avec la société France Hygiène service S.A. d'un contrat d'abonnement de traitement des taupes
- **Arrêté n°06-033 du 21 février 2006** portant signature d'un contrat de support et services des logiciels n°2006.06.624 avec la société Défi informatique
- **Arrêté n°06-034 du 24 février 2006** portant abrogation de l'arrêté n°05-112 du 4 août 2005 relatif à la signature d'un contrat de location avec l'indivision TONDELEIR-FAURE TONDELEIR
- **Arrêté n°06-035 du 24 février 2006** portant signature avec la société CIVITAS d'un contrat d'extension de licence d'utilisation de progiciels
- **Arrêté n°06-036 du 24 février 2006** portant signature avec la société CIVITAS d'un contrat d'assistance téléphonique à l'utilisation des progiciels CIVITAS
- **Arrêté n°06-037 du 27 février 2006** portant signature avec la société CIVITAS d'un contrat de maintenance des progiciels CIVITAS associé au contrat d'extension
- **Arrêté n°06-039 du 27 février 2006** portant délégation particulière au profit de Monsieur ENCINAS Michel

Concernant les nouvelles délégations, M CARON demande s'il n'est pas nécessaire de revoter pour les commissions.

Il lui est répondu que non.

11-QUESTIONS DIVERSES

1) lors du dernier conseil, vous deviez nous remettre une copie de votre courrier transmis à la Préfecture en réponse à leur demande de retrait gracieux du permis de lotir de la zone industrielle. Aujourd'hui selon M JOURNET, ce document ne serait pas communicable. Pourriez-vous nous donner d'une part la raison du refus et d'autre part l'évolution de ce dossier.

M JOURNET dit qu'il n'a jamais dit qu'il y avait un courrier.

L'opposition n'est pas d'accord.

M JOURNET « un document existant sera communicable dans 15 jours »

2) Lors du Conseil Municipal du 20 avril 2005, nous vous avons demandé en questions diverses le détail des travaux scolaires effectués pour les années 2002, 2003 et 2004, leur coût et le montant de la subvention par nature de travaux. A ce jour, vous nous avez donné qu'un montant global par année. Nous vous sollicitons à nouveau pour avoir le détail pour les années précitées en y ajoutant 2005.

M JOURNET précise que l'opposition a le grand livre et qu'il suffit de le regarder car tous les éléments financiers y sont précisés.

La séance est levée à 21h50.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Saint-Pathus, le 23 mars 2006

Le Maire,

Daniel STEPHAN